

18/07 – 12 septembre 2016

Acquisition de mobilier pour la médiathèque - Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne (D.R.A.C.)

Le rapporteur,

➤ rappelle au conseil municipal que la médiathèque sera réaménagée début janvier 2017 et qu'un budget de 18 000,00 € TTC a été voté pour l'acquisition du mobilier.

➤ informe que ces acquisitions peuvent être subventionnées par la D.R.A.C. à hauteur de 20 % de la dépense hors taxes.

Il est proposé que cette opération puisse être financée de la manière suivante :

- Subvention de la D.R.A.C. :	3 000,00 € HT
- Part communale :	12 000,00 € HT
Soit :	15 000,00 € HT

Le financement de la TVA étant assuré par autofinancement.

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Considérant l'avis favorable émis par la commission « Vie culturelle » lors de sa réunion du 31 août 2016 ;

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte :

les modalités de financement définies ci-dessus ;

SOLLICITE :

la subvention auprès de la D.R.A.C. correspondant à 20 % du coût de ces acquisitions hors taxes, soit 3 000,00 € HT ;

AUTORISE :

le maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

VOTE : Unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
pour copie conforme,

Le Maire,

Paul Kerdraon.